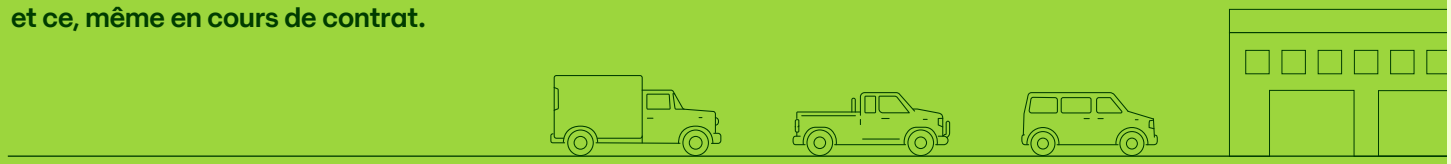
Renouvellement en assurance automobile d'entreprises

12 questions à se poser

Il est important de communiquer avec votre agent ou courtier en assurance de dommages afin de lui faire part de tout changement pouvant entraîner des modifications à votre contrat d'assurance, et ce, même en cours de contrat.



Voici 12 exemples de situations qui pourraient nécessiter des modifications à votre contrat.

1. Avez-vous acquis, substitué ou vendu un ou des véhicules au cours de l'année?

2. Avez-vous apporté des modifications à certains véhicules ou installé des équipements augmentant leur valeur?

3. Avez-vous ajouté de nouvelles activités au sein de votre entreprise qui peuvent affecter votre assurance automobile?

4. Utilisez-vous les véhicules pour transporter des biens de valeur ou des matières dangereuses ou inflammables?

5. Avez-vous acquis une ou des remorques en cours d'année?

6. Avez-vous remisé ou remis sur la route un ou des véhicules?

7. Avez-vous fait installer ou désactiver un ou des systèmes antivol ou de repérage sur un ou plusieurs des véhicules?

8. Avez-vous de nouveaux conducteurs?

9. Votre permis de conduire ou celui de tout autre conducteur a-t-il été suspendu?

10. Avez-vous modifié votre rayon ou territoire d'activité?

11. Utilisez-vous un ou des véhicules à l'extérieur du Québec?

12. Avez-vous modifié l'usage des véhicules?

Cette liste de questions n'est présentée qu'à titre d'exemple et n'est pas exhaustive. En cas de doute quant aux informations à transmettre à votre agent ou courtier en assurance de dommages, n'hésitez pas à communiquer avec lui.

Votre agent ou courtier en assurance de dommages est là pour vous conseiller!

Octobre 2026

Chambre de l'assurance